



Avenant au règlement de la Pig&Run

Objet : Modification de la date de clôture de la bourse aux dossards.

Le présent avenant vient modifier le règlement de la Pig&Run du 27 septembre 2026, organisée par le Comité Régional Porcin de Bretagne.

Article 1 – Modification de l'article 17 « Conditions de remboursement »

L'article 17 du règlement est modifié comme suit :

Ancienne rédaction :

« Jusqu'au 16/09/2026 inclus, le participant ne pouvant plus participer à la course pourra remettre son dossard en vente, au moyen de la bourse aux dossards proposée sur Klikego (liste d'attente), à partir du moment où la course est complète. Le remboursement sera effectif (hors commission) si reprenneur il y a, via la plateforme Klikego.

A partir du 17/09/2026, aucun échange et remboursement ne pourra être effectué, quelle qu'en soit la raison. »

Nouvelle rédaction :

« Jusqu'au **14/09/2026 inclus**, le participant ne pouvant plus participer à la course pourra remettre son dossard en vente, au moyen de la bourse aux dossards proposée sur Klikego (liste d'attente), à partir du moment où la course est complète. Le remboursement sera effectif (hors commission) si reprenneur il y a, via la plateforme Klikego.

A partir du 15/09/2026, aucun échange et remboursement ne pourra être effectué, quelle qu'en soit la raison. »

Article 2 – Maintien des autres dispositions

Toutes les autres dispositions du règlement de la Pig&Run 2026 restent inchangées et demeurent pleinement applicables.

Le présent avenant fait partie intégrante du règlement de la Pig&Run 2026.